



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
POLICES ADMINISTRATIVES
ET RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Pôle des Professions Réglementées de
L'Éducation, de la Circulation et de
La Sécurité Routières

Demande d'adhésion au label " Qualité des formations au sein des écoles de conduite"

- Etablissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière (**Arrêté du 08 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière**)
- Association s'appuyant sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle (**Arrêté du 08 janvier 2001 relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle**)

1ère DEMANDE

RENOUVELLEMENT TRIENNAL

Renseignements concernant le demandeur (titulaire de l'agrément préfectoral)

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Téléphone portable :

Courriel : @.....

Renseignements concernant l'établissement agréé

Nom ou raison sociale :
N° agrément :
Adresse de l'établissement :
.....
Code postal : Ville :
Téléphone de l'établissement : Téléphone portable :
Adresse du site ou de la page Internet de l'établissement :
Formations dispensées :
Moyens utilisés :
Nombre de formateurs (en ETP) :

Dans le cadre de la candidature au label " Qualité des formations au sein des écoles de conduite ", le titulaire de l'agrément préfectoral cité ci-dessus, s'engage à fournir au service départemental en charge de l'éducation routière, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de sa demande.

En cas d'attribution du label " Qualité des formations au sein des écoles de conduite ", **il s'engage à :**

- autoriser le ministère de l'intérieur à publier sur le site Internet de la délégation à la sécurité routière les coordonnées de son établissement / association,
- respecter le guide du label.

Fait à le

Nom et prénoms du titulaire de l'agrément :

Signature :

La demande d'adhésion au label " Qualité des formations au sein des écoles de conduite ", accompagnée des pièces nécessaires, doit être transmise exclusivement par voie dématérialisée sur la boîte fonctionnelle : pref-bcr-labellisation@bouches-du-rhone.gouv.fr
